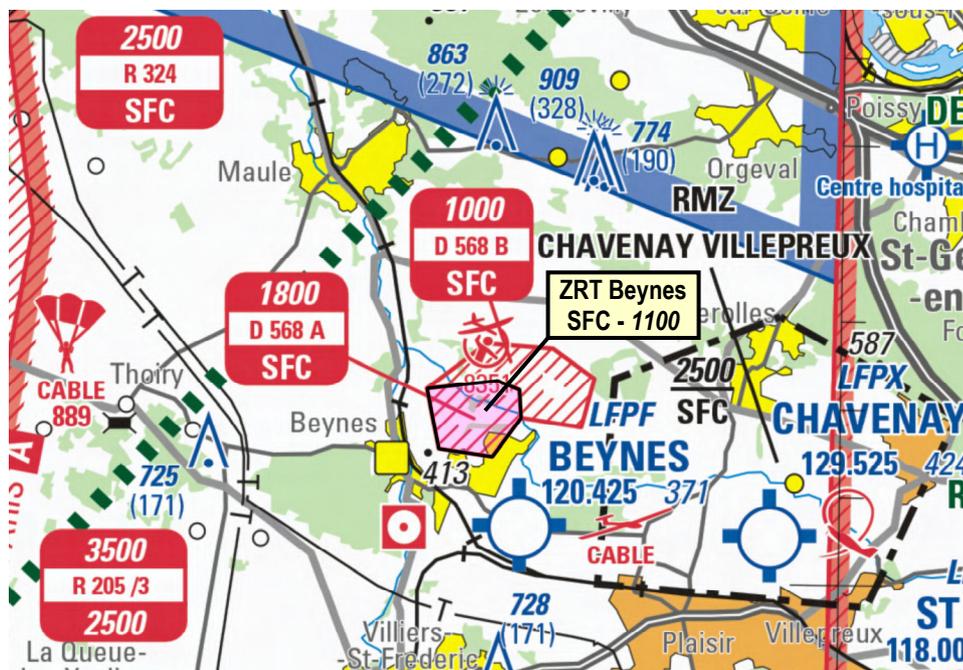


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) "Beynes" et modification du gestionnaire des zones LF-D 568 A et B "Frileuse"
En vigueur : Du 22 avril 2021 au 20 avril 2022

Lieu : FIR : Paris LFFF



Extrait carte SIA « Région Parisienne » au 1 : 250 000 édition 2021

ACTIVITÉ
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Activités hélicoptères d'aérocordage et d'hélicoptage ; ◆ Tir air/sol et sol/sol ; ◆ Évolutions d'aéronefs d'Etat sans équipage à bord.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable H 24
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : Service de permanence du camp de Beynes, Tél : 01 34 91 21 64
GESTIONNAIRE
ZRT Beynes et zones LF-D 568 A et B : Groupement de sécurité et d'appui de Beynes (Gendarmerie)

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active se substitue aux parties d'espaces avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : contournement obligatoire.
SERVICES RENDUS
NIL
LIMITES LATERALES ET VERTICALES
<u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la zone LF-D 568 A (Réf AIP France ENR 5.1)
<u>Limites verticales</u> SFC / 1100 ft AMSL
ORGANISME A CONTACTER
Service de permanence du camp de Beynes – Tél : 01 34 91 21 64